Psychologues cliniciens
sur le marché du travail

Publication de la Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé

2021

Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire
Environnement

Psychologues cliniciens sur le marché du travail, 2021

Résultats du couplage des données PlanCad SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Jesse Berwouts

avec

Christelle Durand, Peter Jouck, Dominiq Nkenné, Pascale Steinberg et Veerle Vivet

accompagné par la

Commission de planification de l'offre médicale

12-12-2023

Colophon

Rédaction du rapport :

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé :
Chef de cellule : Pascale Steinberg
Collaborateurs : Jesse Berwouts, Christelle Durand, Peter Jouck, Timothée Mahieu, Dominiq Nkenné, Olivier Van Weyenbergh et Veerle Vivet

Accompagnement :
Membres : Caroline Braet, Mieke De Strooper, Olivier Ruelle, Wim Schrauven et Quentin Vassart

Organisation :
Service professions des soins de santé et pratique professionnelle
Chef de service : Aurélia Somer
Direction générale Soins de santé
Directeur-général : Sabine Stordeur
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
Président du SPF SPSCAE : Dirk Ramaekers

Editeur responsable :
Dirk Ramaekers, Avenue Galilée, 5/2 - 1210 Bruxelles

Données de contact :
Direction générale Soins de santé
Service Publique Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
Service Center Santé
Avenue Galilée, 5/2 - 1210 Bruxelles
plan.team@health.fgov.be
www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veuillez citer le document avec cette référence :
PlanCad Psychologues cliniciens 2021, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, décembre 2023.

© 2023, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.
Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.
Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal : D/2023/2196/37

Table des matières

1. AVANT-PROPOS ... 2
2. SYNTHÈSE ... 3
3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE ... 4
4. APERÇU SCHÉMATIQUE ... 10
5. RÉSULTATS ... 11
SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE ... 11
Tableau 1. Présence et distribution des psychologues cliniciens dans les différentes banques de données, 31/12/2021 ... 11
Tableau 2a. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2021 ... 12
Tableau 2b. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2021 ... 14
Tableau 2c. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2021 ... 15
Tableau 3. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2021 ... 16
Tableau 4. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2021 ... 17
Tableau 5. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2021 ... 17
Tableau 6a. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2021 ... 19
Tableau 6b. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2021 ... 20
Tableau 6c. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2021 ... 21
SECTION II. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES PSYCHOLOGUES CLINICIENS ... 23
Tableau 7. Répartition des psychologues cliniciens actifs (PA - PR) selon le statut professionnel, 31/12/2021 ... 23
Tableau 8. Caractéristiques des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2021 ... 24
Tableau 9. Caractéristiques des psychologues cliniciens actifs dans le projet pilote des soins psychologiques de première ligne par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2021 ... 25
Tableau 10a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2021 ... 26
Tableau 10b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2021 ... 28
Tableau 10c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2021 ... 29
Tableau 11. Volume ETP et ETP moyen des psychologues cliniciens actifs (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2021 ... 31
Tableau 12. Volume ETP et ETP moyen des psychologues cliniciens actifs (PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2021 ... 31
Tableau 13. Répartition des psychologues cliniciens actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021 ... 33
Tableau 14. Répartition des psychologues cliniciens salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021 ... 35
Tableau 15 Répartition du nombre de psychologues cliniciens actifs comme salariés dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2021 ... 37
SECTION III. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITES ... 39
Tableau 16. Répartition des psychologues cliniciens actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2021 ... 39
SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE ... 41
Tableau 17. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon le statut professionnel, 31/12/2021 ... 41

1. AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue la publication finale du projet PlanCad des psychologues cliniciens, le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour l'année 2021.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidé à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Les données ont été préparées par Timothée Mahieu du SPF SPSCAE et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions tous les deux pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage.

Nous souhaitons également remercier les experts invités : Caroline Braet, Mieke De Strooper, Olivier Ruelle, Wim Schrauven et Quentin Vassart (Groupe de Travail Psychologues Cliniciens - Orthopédagogues Cliniciens). Ils ont veillé à ce que nous prenions en compte les caractéristiques spécifiques de leur profession.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la discussion sur les développements futurs de la profession des psychologues cliniciens et ainsi à la réalisation de la planification des soins de santé en Belgique.

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

2. SYNTHÈSE

Introduction et méthodologie :

Les **données** des psychologues cliniciens extraites de la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », couplées avec des données provenant du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et de l'INAMI ont été utilisées en vue d'évaluer l'activité effective des psychologues cliniciens, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leurs secteurs d'activité. Ce couplage « réduit » porte sur l'année 2021.

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession de psychologue clinicien ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs dans les soins de santé en tant que psychologue clinicien ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse LTP tout individu disposant d'un visa de psychologue clinicien à l'exception de ceux ayant un diplôme supérieur supplémentaire (médecin, dentiste ou pharmacien). De cette population est défini comme psychologue clinicien actif tout psychologue clinicien inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2021 ou repris au 31 décembre 2021 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP annuel. Est repris comme actif dans le secteur des soins de santé, tout psychologue clinicien actif ayant une activité d'indépendant dans le secteur des soins de santé ou possédant un numéro INAMI avec le code de profession psychologue clinicien, ou tout psychologue clinicien actif et salarié avec au moins un employeur dans le secteur des soins de santé (comme défini au sein du groupe d'experts).

Outre le nombre de psychologues cliniciens disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein (ETP)** a été estimé selon le statut professionnel (salarié ou indépendant) et selon groupe d'analyse. L'ETP presté par les salariés est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans le secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. L'ETP des psychologues cliniciens *indépendants* n'est pas disponible et n'a pas pu être déterminé avec les données mises à disposition. C'est pourquoi un ETP réaliste de 0,90 est attribué à chaque personne ayant un statut professionnel d'indépendant exclusif dans les soins de santé. Cet ETP est basé sur l'ETP moyen observé chez les psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé exclusivement salariés en Belgique (0,77) avec l'hypothèse que les indépendants ont un taux d'activité plus élevé que les salariés. Lorsqu'une personne combine une activité indépendante dans les soins de santé avec une activité salariée dans les soins de santé ou non, l'ETP indépendant est déterminé de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant est égale à 0,90.

Résultats :

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession de psychologue clinicien** en 2021 est de **14.845**, respectivement 8.367 en Communauté flamande et 6.478 en Communauté française. En Communauté française, 8,2% d'entre eux ont une nationalité non-belge. Pour la Communauté flamande ce pourcentage est plus faible (2,7%). La proportion de femmes en Belgique est de 86,6%.

Parmi ces psychologues cliniciens en droit d'exercer, **13.915 psychologues cliniciens sont professionnellement actifs** en Belgique au 31/12/2021 (soit 94% du groupe d'analyse LTP), respectivement 7.941 en Communauté flamande (95% du groupe LTP) et 5.974 en Communauté française (92% du groupe LTP).

Le nombre de **psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé** en Belgique en 2021 est de **12.686** (soit 85% du groupe d'analyse LTP), respectivement 7.215 en Communauté flamande (86% du groupe LTP) et 5.471 en Communauté française (84% du groupe LTP). La répartition selon la région d'activité est la suivante : 6.858 en région flamande (54%), 3.666 en région wallonne (29%), 2.150 en région Bruxelles-Capitale (17%) et 12 personnes ont un lieu d'activité inconnu ou à l'étranger. 37% des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé travaillent comme salarié exclusif (40,5% RF, 32,3% RW, 35,8% RBC), 22% travaillent en tant qu'indépendant exclusif (23,1% RF, 23,9% RW, 15,3% RBC) et 41% combinent un emploi de salarié et d'indépendant (36,4% RF, 43,9% RW, 48,8% RBC).Ces chiffres montrent que la répartition du statut professionnel diffère selon la région.

La nombre de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé pour 10.000 habitants, appelé **densité**, en 2021, est 11,0 en Belgique, 10,4 en Communauté flamande et 11,8 en Communauté française. La région Bruxelles-Capitale a la plus forte densité de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé avec 17,6, suivi de la région flamande (10,2) et de la région wallonne (10,0).

Le **nombre total d'ETP** en 2021 pour les psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé en Belgique est de **10.722** avec un ETP moyen de 0,85 qui reste relativement stable selon la communauté, la région, le sexe et la combinaison selon la nationalité et l'origine du diplôme. Les jeunes générations entre 20 et 35 ans représentent 42% du volume total des ETP en Belgique, 46% en région flamande, 37% en région wallonne et 39% en région Bruxelles-Capitale. De manière analogue aux densités du nombre de psychologues cliniciens, l'ETP pour 10.000 habitants est également nettement plus élevé en région de Bruxelles-Capitale (14,3) comparé à la région flamande et à la région wallonne (8,8 et 8,4 respectivement).

Mots-clés : *PlanCad, couplage, force de travail, nombre de psychologues cliniciens actifs, ETP*

3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

3.1. La Commission de planification de l'offre médicale

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément à la LEPS[1], article 91 §2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées et de la population. Les avis visés portent sur les besoins du Royaume ;

- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'a l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4[2] ;

- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 85 et le titre professionnel visé à l'article 43, § 3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé du LEPS (contingentement), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (article 92 §1, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (article 92 §2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des communautés, de l'Institut d'assurance maladie invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs…) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé au sein du SPF SPSCAE

Bien que les psychologues cliniciens ne disposent pas de représentant au sein de la Commission de planification, la Commission a pour objectif depuis plusieurs années de dresser l'éventail complet de la force de travail des différents professionnels de santé. Pour cette profession, il n'existe pas de groupe de travail. Des experts ont été invités à deux réunions et ont contribué à faire certains choix méthodologiques.

3.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

La banque de données fédérale des professions de santé, appelée « cadastre » (loi du 29/01/2003 ; Moniteur belge du 26/02/03) est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique gérée par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent obtenir un visa auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les données d'identification des professionnels en droit de prester sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des différentes professions des soins de santé.

[1] Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

[2] Médecins et dentistes

Elle est partagée avec les entités fédérées, qui enregistrent les informations pour la partie du parcours du professionnel qui relève de leur compétence : diplôme, agrément, stage éventuel, …

Ce Cadastre offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle agréée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, le Cadastre des professionnels en droit de prester ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le Cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui *peuvent* exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui *l'exercent* effectivement.

3.3. Qu'est-ce qu'un PlanCad ?

Afin de déterminer si les professionnels agréés qui sont enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, donc de connaître la position effective des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

- le « **couplage approfondi** », portant sur plusieurs années, permettant d'analyser en détail l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés au Ministre concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

- le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permettant d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI, statut salarié, indépendant ou mixte, etc...).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus souple aux priorités de santé publique. Ne reprenant pas les tendances historiques, puisqu'il se limite à une seule année, il ne permet pas de développer des scénarios d'évolution de la force de travail.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à cette seconde catégorie.

3.4. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Datawarehouse marché du travail et protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL, devenu ensuite ORPSS, et faisant maintenant partie de l'ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le SPF Sécurité sociale (SPF SS), le Fonds des accidents du travail (FAT, devenu FEDRIS avec le FMP), le Fonds des maladies professionnelles (FMP, devenu FEDRIS avec le

FAT), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service des pensions du secteur public (SdPSP, devenu SFP avec l'ONP), l'Office national des vacances annuelles (ONVA), l'Office national des pensions (ONP, devenu SFP avec le SdPSP), les services régionaux de placement VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

3.5. Les données de l'INAMI et le projet des soins de première ligne

Outre les données du marché du travail régulier, présentes dans le DWH MT&PS, il existe pour les personnes qui fournissent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance-maladie-invalidité une source importante d'informations complémentaires à l'INAMI : le nombre total d'actes et le montant total remboursé par l'INAMI pour les prestations de la nomenclature. Ces données permettent de disposer d'informations pertinentes dans le cadre d'une analyse des professionnels actifs dans le secteur des soins de santé.

Le projet pilote Soins psychologiques de première ligne est un projet conjoint SPF Santé Publique et INAMI relativement récent. Il prévoit le remboursement des soins psychologiques (de première ligne) par l'INAMI pour les psychologues cliniciens conventionnés et inscrits dans un réseau de santé mentale. Depuis le 1er janvier 2022, ces remboursements ont été élargis au sein d'un réseau conventionné de soins en santé mentale. Dans ce rapport, le fait d'avoir un numéro INAMI pour la profession de psychologue clinicien est l'indicateur utilisé pour déterminer leur appartenance au projet pilote des soins psychologiques de première ligne.

3.6. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable.

Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données des différentes sources et remplace les numéros de registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations.

Après réception des différents fichiers sources, la cellule Planification de l'offre des professions de santé procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

3.7. Les données d'activité

Dans le couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants ;
- de l'INAMI pour les salariés ou indépendants actifs dans le système d'assurance maladie-invalidité.

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS, le DWH MT&PS fournit les équivalents-temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant et dans quel secteur cette activité est effectuée (nomenclature NACE). Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans chaque secteur.

Les données de l'INAMI fournissent le nombre total de prestations de la nomenclature et les montants remboursés tous codes confondus. Ces données fragmentaires ne permettent pas d'estimer l'activité des indépendants. L'activité des professionnels indépendants exercée en dehors du système de remboursement des soins de l'INAMI échappe à notre analyse car elle n'est répertoriée dans aucune base de données.

3.8. La communauté et la région d'activité

Un individu appartient à la **Communauté flamande ou française** sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (NL, FR, DE). Si la langue de contact est l'allemand, ce professionnel est attribué à la Communauté française.

Pour la **Communauté germanophone**, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans la banque de données des professionnels des soins de santé est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la Communauté germanophone.

Afin de déterminer la **région où l'activité est pratiquée** pour les salariés, nous disposons du lieu d'établissement (siège principal ou unité d'établissement local) de chaque employeur, au niveau de l'arrondissement. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Etant donné qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des personnes sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

3.9. Les groupes d'analyse

Toutes les personnes habilitées à exercer la profession de psychologue clinicien constituent le premier groupe d'analyse (**'Licensed To Practice' ou LTP**). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa de psychologue clinicien. En raison des difficultés rencontrées pour l'enregistrement des psychologues cliniciens, tous les professionnels titulaires d'un visa de psychologue clinicien même s'ils n'ont pas (encore) d'agrément ont été retenus comme personnes autorisées à exercer la profession de psychologue clinicien. Ce groupe n'inclut pas les professionnels titulaires d'un diplôme supplémentaire de plus longue durée (médecin, dentiste ou pharmacien) étant donné que l'on part du principe qu'ils exercent une profession liée à leur diplôme de plus haut niveau.

Les deuxième et troisième groupes d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

Le groupe d'analyse **'Professionally Active' (PA)** inclut les psychologues cliniciens actifs dans le groupe LTP. Un psychologue clinicien est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2021 ou repris au 31 décembre 2021 dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) sur l'année entière.

Le groupe d'analyse **« Practising » (PR)** (actif en tant que psychologue clinicien) se compose de psychologues cliniciens actifs du groupe PA qui exercent une activité dans les soins de santé. Une personne sous statut professionnel d'indépendant est affectée à ce groupe si elle est inscrite à l'INASTI au 31 décembre 2021 et a une activité indépendante dans le secteur des soins de santé ou possède un numéro INAMI avec le code de profession psychologue clinicien. Une personne sous statut professionnel de salarié est affectée à ce groupe si elle est reprise au 31 décembre 2021 dans la banque de données de l'ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP/an et travaille pour au moins un employeur actif dans le secteur des soins de santé*.

* Code NACE en lien avec les soins de santé dans un hôpital, dans une pratique médicale hors hôpital, dans l'aide à la personne, dans l'enseignement ou dans d'autres domaines d'activités des soins de santé (agences et services de placement).

3.10. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

3.10.1. Le concept d'« équivalent temps plein »

L'**équivalent temps plein (ETP)** exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi normal à temps plein.

Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

3.10.2. L'ETP pour les psychologues cliniciens salariés

Le total des ETP prestés durant une année pour chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les psychologues cliniciens salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

L'ETP des psychologues cliniciens salariés actifs dans le secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs des soins de santé.

Étant donné que le groupe d'analyse PR est un sous-groupe du groupe d'analyse PA et qu'une autre méthode de calcul de l'ETP est utilisée, les comparaisons doivent être interprétées avec prudence.

3.10.3. L'ETP pour les psychologues cliniciens indépendants

Il n'est pas évident de calculer l'ETP des psychologues cliniciens qui accomplissent des soins en tant qu'indépendant. Contrairement aux salariés, nous ne disposons pas d'un indicateur univoque du volume de travail effectué. Par ailleurs, les données disponibles à l'INAMI ne suffisent pas pour déterminer le taux d'activité des psychologues cliniciens indépendants (voir tableau ci-dessous).

Tableau. Aperçu du nombre de prestations et des montants remboursés dans le cadre de l'INAMI pour les psychologues cliniciens sous statut exclusif d'indépendant selon l'âge, 31/12/2021

	INAMI	Nombre de prestations				Remboursement (EUR)			
Âge	**N**	**Total**	**Moy.**	**Méd.**	**Max.**	**Total**	**Moy.**	**Méd.**	**Max.**
25-34	62	17.521	283	185	1.234	690.165	11.132	7.294	46.872
35-44	121	36.131	299	207	2.304	1.426.869	11.792	8.158	91.717
45-54	90	28.528	317	263	2.806	1.117.439	12.416	10.265	107.935
55-64	77	19.352	251	196	1.217	771.789	10.023	7.608	47.577
65+	35	6.345	181	140	462	252.056	7.202	5.667	18.015
Total	385	107.877	280	207	2.806	4.258.317	11.061	8.159	107.935

L'ETP des **psychologues cliniciens indépendants** n'est pas disponible et n'a pas pu être déterminé avec les données couplées disponibles. C'est pourquoi un ETP réaliste de 0,90 est attribué à chaque personne ayant un statut indépendant exclusif. Cet ETP est basé sur l'ETP moyen observé chez les psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé exclusivement salariés en Belgique (0,77) avec l'hypothèse que les indépendants ont un taux d'activité plus élevé que les salariés. Lorsqu'une personne combine une activité indépendante dans les soins de santé avec une activité salariée dans les soins de santé ou non, l'ETP indépendant est déterminé de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant est égale à 0,90.

4. APERÇU SCHÉMATIQUE

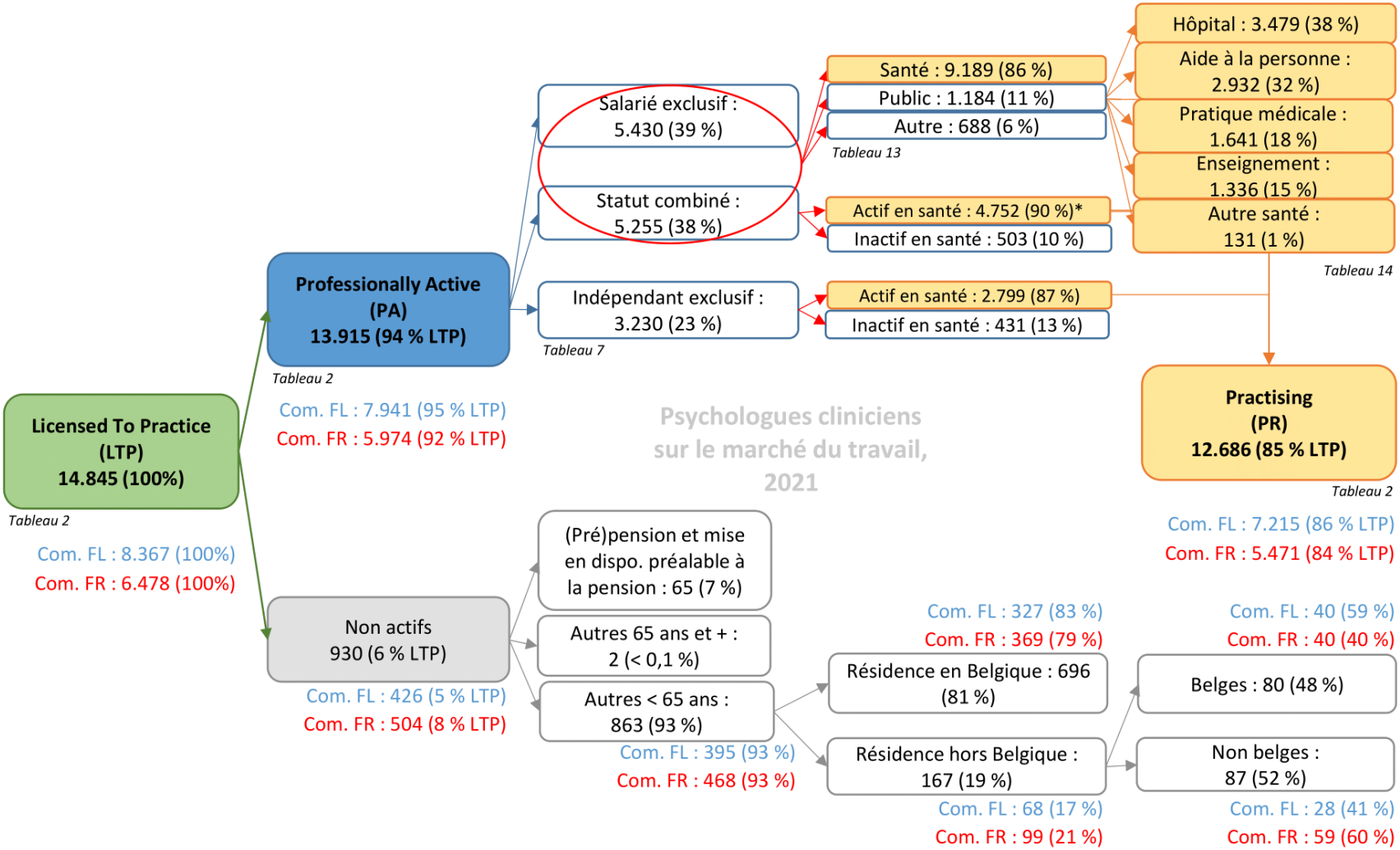

* 85% de ces psychologues cliniciens (N=4.054) sont aussi comptabilisés dans le secteur santé en tant que salariés.

5. RÉSULTATS

SECTION I. COMPOSITION ET DESCRIPTION DES GROUPES D'ANALYSE

Tableau 1. Présence et distribution des psychologues cliniciens dans les différentes banques de données, 31/12/2021

	SPF	INAMI	ONSS	INASTI
Domicile				
Région flamande	9.208	614	6.915	4.875
Région wallonne	5.278	634	3.889	3.127
Région Bruxelles-Capitale	2.038	114	1.439	1.143
Etranger & inconnu	295	6	49	29
Communauté				
Communauté flamande	9.202	587	6.862	4.809
Communauté française	7.617	781	5.430	4.365
Total	***16.819***	***1.368***	***12.292***	***9.174***

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 1

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2021. Tous les individus du groupe d'analyse 'psychologues cliniciens' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (3 à 5) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile.

La somme du nombre de psychologues cliniciens en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étrangère et inconnue est égale à la somme du nombre de psychologues cliniciens relevant de la Communauté flamande et de la Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total observé de psychologues cliniciens présents dans la banque de données fédérale.

Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :
- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.
- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL, FR ou DE). L'allemand a été ajouté comme langue de contact possible uniquement à partir de 2014 par l'administration. Etant peu nombreux et non représentatif de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans la catégorie 'Communauté française' dans ce tableau.
Colonnes 2 à 5 : Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.

Tableau 2a. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2021

Région flamande									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	359	310	279		10	8	349	271	
25<30	1.714	1.623	1.487		117	94	1.597	1.393	
30<35	1.543	1.473	1.383		128	115	1.415	1.268	
35<40	1.302	1.258	1.153		134	118	1.168	1.035	
40<45	1.053	1.020	953		143	132	910	821	
45<50	694	684	616		108	87	586	529	
50<55	467	454	412		97	81	370	331	
55<60	370	357	320		118	97	252	223	
60<65	225	208	173		90	73	135	100	
65+	127	101	82	05 10 15 20	70	45	57	37	20 15 10 05 05 10 15 20
Total	***7.854***	***7.488***	***6.858***		***1.015***	***850***	***6.839***	***6.008***	

Région wallonne									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	167	125	107		11	6	156	101	
25<30	813	728	661		73	58	740	603	
30<35	672	640	608		72	63	600	545	
35<40	650	626	595		87	81	563	514	
40<45	623	600	567		65	58	558	509	
45<50	497	484	453		85	77	412	376	
50<55	292	285	256		63	52	229	204	
55<60	227	220	199		48	44	179	155	
60<65	179	169	145		52	42	127	103	
65+	112	97	75	05 10 15 20	45	29	67	46	20 15 10 05 05 10 15 20
Total	***4.232***	***3.974***	***3.666***		***601***	***510***	***3.631***	***3.156***	

Région Bruxelles-Capitale									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	70	54	44		4	3	66	41	
25<30	529	477	416		55	38	474	378	
30<35	455	424	379		65	51	390	328	
35<40	418	411	376		50	41	368	335	
40<45	334	324	285		67	54	267	231	
45<50	259	255	232		49	44	210	188	
50<55	186	184	159		33	29	153	130	
55<60	152	148	130		44	39	108	91	
60<65	102	100	83		27	24	75	59	
65+	66	60	46		23	14	43	32	
Total	***2.571***	***2.437***	***2.150***		***417***	***337***	***2.154***	***1.813***	

Tableau 2b. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2021

Communauté flamande

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	380	331	295		12	9	368	286	
25<30	1.836	1.734	1.569		124	96	1.712	1.473	
30<35	1.684	1.587	1.476		158	132	1.526	1.344	
35<40	1.402	1.347	1.232		149	126	1.253	1.106	
40<45	1.109	1.067	985		159	143	950	842	
45<50	727	716	645		122	99	605	546	
50<55	487	469	420		103	86	384	334	
55<60	389	375	332		133	109	256	223	
60<65	232	218	181		96	78	136	103	
65+	121	97	80	05 10 15 20	71	47	50	33	20 15 10 05 05 10 15 20
Total	***8.367***	***7.941***	***7.215***		***1.127***	***925***	***7.240***	***6.290***	

Communauté française

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	225	158	135		15	8	210	127	
25<30	1.275	1.096	997		125	94	1.150	903	
30<35	1.039	954	898		121	99	918	799	
35<40	992	951	894		127	114	865	780	
40<45	918	879	822		119	102	799	720	
45<50	731	708	656		123	109	608	547	
50<55	470	456	408		93	76	377	332	
55<60	364	351	317		78	71	286	246	
60<65	275	260	221		73	61	202	160	
65+	189	161	123	05 10 15 20	70	41	119	82	20 15 10 05 05 10 15 20
Total	***6.478***	***5.974***	***5.471***		***944***	***775***	***5.534***	***4.696***	

Tableau 2c. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2021

Belgique									
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP
<25	605	489	430		27	17	578	413	
25<30	3.111	2.830	2.566		249	190	2.862	2.376	
30<35	2.723	2.541	2.374		279	231	2.444	2.143	
35<40	2.394	2.298	2.126		276	240	2.118	1.886	
40<45	2.027	1.946	1.807		278	245	1.749	1.562	
45<50	1.458	1.424	1.301		245	208	1.213	1.093	
50<55	957	925	828		196	162	761	666	
55<60	753	726	649		211	180	542	469	
60<65	507	478	402		169	139	338	263	
65+	310	258	203		141	88	169	115	
Total	***14.845***	***13.915***	***12.686***		***2.071***	***1.700***	***12.774***	***10.986***	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 2a, 2b et 2c

Les tableaux 2a, 2b et 2c donnent la répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2021).

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit d'exercer (Total LTP) que représente chaque catégorie d'âge.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les psychologues cliniciens sous statut salarié ou sous statut combiné est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le psychologue clinicien preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les psychologues cliniciens sous statut exclusif d'indépendant ou pour les psychologues cliniciens inactifs est la région du domicile.
La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : ***LTP*** *: Nombre de personnes disposant d'un visa en tant que psychologue clinicien et sont donc* ***autorisés à exercer la profession*** *de psychologue clinicien (LTP = Licensed To Practice) selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8). Tous les individus de la base de données du SPF SPSCAE qui sont titulaires d'un visa de psychologue clinicien sont repris dans le groupe d'analyse LTP, exception faite des individus titulaires d'un diplôme de niveau plus élevé que celui de psychologue clinicien (médecin, dentiste ou pharmacien).*
Colonne 3 : ***PA*** *: Nombre de psychologues cliniciens* ***professionnellement actifs*** *(PA = Professionally Active) selon leur catégorie d'âge. Un psychologue clinicien disposant d'un visa (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2021 ou repris au 31 décembre 2021 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2021.*
Colonnes 4, 7 et 9 : ***PR*** *: Nombre de psychologues cliniciens* ***actifs dans les soins de santé*** *(PR = Practising) selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9). Font partie de ce groupe d'analyse les psychologues cliniciens actifs du groupe PA exerçant une activité dans les soins de santé en lien avec leur profession. Une personne est affectée au groupe 'practising' lorsqu'elle est reprise au 31 décembre 2021 dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP en 2021 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé en lien avec la profession de psychologue clinicien ou est inscrit au 31 décembre 2021 à l'INASTI avec une activité liée à la profession de psychologue clinicien ou possédant un numéro INAMI avec le code de profession psychologue clinicien (approximation faite pour le projet Soins psychologiques de première ligne).*

Tableau 3. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue du diplôme, 31/12/2021

		LTP		PA		PR	
Domicile	**Langue du diplôme**	**N**	**% N**	**N**	**% N**	**N**	**% N**
Région flamande	Néerlandais	8.037	95,98	7.692	96,05	6.997	96,06
	Français	337	4,02	316	3,95	287	3,94
		8.374	***100,00***	***8.008***	***100,00***	***7.284***	***100,00***
Région wallonne	Néerlandais	57	1,25	51	1,19	48	1,22
	Français	4.491	98,75	4.239	98,81	3.896	98,78
		4.548	***100,00***	***4.290***	***100,00***	***3.944***	***100,00***
Région Bruxelles-Capitale	Néerlandais	190	11,19	183	11,70	162	11,44
	Français	1.508	88,81	1.381	88,30	1.254	88,56
		1.698	***100,00***	***1.564***	***100,00***	***1.416***	***100,00***
Etranger & inconnu	Néerlandais	86	38,22	18	33,96	14	33,33
	Français	139	61,78	35	66,04	28	66,67
		225	***100,00***	***53***	***100,00***	***42***	***100,00***
Total	Néerlandais	8.370	56,38	7.944	57,09	7.221	56,92
	Français	6.475	43,62	5.971	42,91	5.465	43,08
		14.845	***100,00***	***13.915***	***100,00***	***12.686***	***100,00***

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 3

Le tableau 3 affiche la répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue du diplôme (approximation pour la communauté) (au 31/12/2021).
Une distinction est établie entre les psychologues cliniciens autorisés à exercer la profession (LTP), les psychologues cliniciens actifs (PA) et les psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR).

Explication

Colonne 1 : Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les praticiens professionnels dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.
Colonne 2 : Langue du diplôme : Il s'agit de la langue du diplôme ou à défaut la langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration s'effectue (= 'langue de contact').
Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans le cadastre ou 'base de données fédérale des professionnels de la santé'. Etant peu nombreux et les données disponibles non représentatives de la situation réelle, les professionnels ayant comme langue de contact l'allemand sont intégrés dans le groupe avec la langue du diplôme 'française' dans ce rapport. Un tableau spécifique pour le groupe restreint de professionnels en Communauté germanophone est repris plus loin dans ce rapport. La méthodologie utilisée pour identifier ce groupe est présentée en légende du tableau en question.
Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de psychologues cliniciens en droit d'exercer.
Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage de psychologues cliniciens professionnellement actifs.
Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.
Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue du diplôme représente au sein des domiciles respectifs.

Tableau 4. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2021

		LTP		PA		PR	
Communauté	**Sexe**	**N**	**% N**	**N**	**% N**	**N**	**% N**
Communauté flamande	Homme	1.127	13,47	1.062	13,37	925	12,82
	Femme	7.240	86,53	6.879	86,63	6.290	87,18
		8.367	***100,00***	***7.941***	***100,00***	***7.215***	***100,00***
Communauté française	Homme	944	14,57	859	14,38	775	14,17
	Femme	5.534	85,43	5.115	85,62	4.696	85,83
		6.478	***100,00***	***5.974***	***100,00***	***5.471***	***100,00***
Total	Homme	2.071	13,95	1.921	13,81	1.700	13,40
	Femme	12.774	86,05	11.994	86,19	10.986	86,60
		14.845	***100,00***	***13.915***	***100,00***	***12.686***	***100,00***

Tableau 5. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2021

		LTP		PA		PR	
Communauté	**Nationalité + origine du diplôme**	**N**	**% N**	**N**	**% N**	**N**	**% N**
Communauté flamande	nat Bel + dip Bel	8.099	96,80	7.737	97,43	7.040	97,57
	nat Bel + dip N-Bel	42	0,50	29	0,37	27	0,37
	nat N-Bel + dip Bel	193	2,31	149	1,88	127	1,76
	nat N-Bel + dip N-Bel	33	0,39	26	0,33	21	0,29
		8.367	***100,00***	***7.941***	***100,00***	***7.215***	***100,00***
Communauté française	nat Bel + dip Bel	5.933	91,59	5.545	92,82	5.071	92,69
	nat Bel + dip N-Bel	15	0,23	11	0,18	11	0,20
	nat N-Bel + dip Bel	515	7,95	408	6,83	379	6,93
	nat N-Bel + dip N-Bel	15	0,23	10	0,17	10	0,18
		6.478	***100,00***	***5.974***	***100,00***	***5.471***	***100,00***
Total	nat Bel + dip Bel	14.032	94,52	13.282	95,45	12.111	95,47
	nat Bel + dip N-Bel	57	0,38	40	0,29	38	0,30
	nat N-Bel + dip Bel	708	4,77	557	4,00	506	3,99
	nat N-Bel + dip N-Bel	48	0,32	36	0,26	31	0,24
		14.845	***100,00***	***13.915***	***100,00***	***12.686***	***100,00***

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 4 et 5

Les tableaux 4 et 5 montrent la répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon la communauté (au 31/12/2021). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 4 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 5 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.
Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine du diplôme: Combinaison de la nationalité (nat Bel = belge, nat N-Bel = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip Bel = diplôme belge, dip N-Bel = diplôme non belge) de l'individu.
Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de psychologues cliniciens en droit de prester.
Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage de psychologues cliniciens professionnellement actifs
Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction que chaque sexe ou combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu représente au sein de la communauté.

Tableau 6a. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Belgique, 31/12/2021

	LTP		Domicile					PA		PR	
Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	**N**	**% N**	**RF**	**RW**	**RBC**	**N-BE**	**% Dom. Belg.**	**N**	**% N**	**N**	**% N**
Belgique	14.089	94,91	8.181	4.385	1.406	117	99,17	13.322	95,74	12.149	95,77
France	342	2,30	12	109	161	60	82,46	261	1,88	242	1,91
Pays-Bas	162	1,09	126	0	10	26	83,95	126	0,91	105	0,83
Italie	81	0,55	9	29	40	3	96,30	71	0,51	68	0,54
Espagne	34	0,23	8	3	21	2	94,12	28	0,20	26	0,20
Allemagne	30	0,20	11	1	16	2	93,33	29	0,21	25	0,20
Luxembourg	17	0,11	1	3	10	3	82,35	11	0,08	10	0,08
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	27	0,18	12	5	9	1	96,30	19	0,14	19	0,15
Europe du sud	19	0,13	1	3	12	3	84,21	14	0,10	14	0,11
Europe de l'ouest	8	0,05	3	2	3	0	100,00	8	0,06	7	0,06
Europe du nord	6	0,04	2	2	2	0	100,00	5	0,04	4	0,03
Total Union europ. *	726	4,89	185	157	284	100	86,23	572	4,11	520	4,10
Amérique	9	0,06	3	2	2	2	77,78	8	0,06	6	0,05
Asie	7	0,05	2	2	3	0	100,00	5	0,04	4	0,03
Europe - non UE	6	0,04	2	0	3	1	83,33	4	0,03	3	0,02
Afrique	5	0,03	1	2	0	2	60,00	2	0,01	2	0,02
Inconnu	3	0,02	0	0	0	3	0,00	2	0,01	2	0,02
Total général	***14.842***	***99,98***	***8.374***	***4.548***	***1.698***	***222***	***98,50***	***13.913***	***99,99***	***12.684***	***99,98***

Tableau 6b. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2021

	LTP		Domicile					PA		PR	
Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	N	% N	RF	RW	RBC	N-BE	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	8.141	97,30	7.854	58	177	52	99,36	7.766	97,80	7.067	97,95
Pays-Bas	161	1,92	125	0	10	26	83,85	125	1,57	104	1,44
Allemagne	16	0,19	10	0	4	2	87,50	15	0,19	12	0,17
Espagne	7	0,08	5	0	1	1	85,71	5	0,06	5	0,07
Italie	5	0,06	2	0	3	0	100,00	4	0,05	4	0,06
France	4	0,05	3	0	1	0	100,00	4	0,05	4	0,06
Luxembourg	1	0,01	1	0	0	0	100,00	1	0,01	1	0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	14	0,17	11	0	2	1	92,86	10	0,13	10	0,14
Europe du nord	3	0,04	2	0	1	0	100,00	2	0,03	1	0,01
Europe du sud	2	0,02	0	0	0	2	0,00	0	0	0	0
Europe de l'ouest	2	0,02	2	0	0	0	100,00	2	0,03	1	0,01
Total Union europ. *	215	2,57	161	0	22	32	85,12	168	2,12	142	1,97
Amérique	3	0,04	3	0	0	0	100,00	3	0,04	2	0,03
Asie	3	0,04	2	0	1	0	100,00	2	0,03	2	0,03
Europe - non UE	3	0,04	2	0	0	1	66,67	1	0,01	1	0,01
Afrique	1	0,01	1	0	0	0	100,00	1	0,01	1	0,01
Inconnu	1	0,01	0	0	0	1	0,00	0	0	0	0
Total général	***8.366***	***99,99***	***8.023***	***58***	***200***	***85***	***98,98***	***7.941***	***100,00***	***7.215***	***100,00***

Tableau 6c. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2021

	LTP		Domicile					PA		PR	
Pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité	**N**	**% N**	**RF**	**RW**	**RBC**	**N-BE**	**% Dom. Belg.**	**N**	**% N**	**N**	**% N**
Belgique	5.948	91,82	327	4.327	1.229	65	98,91	5.556	93,00	5.082	92,89
France	338	5,22	9	109	160	60	82,25	257	4,30	238	4,35
Italie	76	1,17	7	29	37	3	96,05	67	1,12	64	1,17
Espagne	27	0,42	3	3	20	1	96,30	23	0,39	21	0,38
Luxembourg	16	0,25	0	3	10	3	81,25	10	0,17	9	0,16
Allemagne	14	0,22	1	1	12	0	100,00	14	0,23	13	0,24
Pays-Bas	1	0,02	1	0	0	0	100,00	1	0,02	1	0,02
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	17	0,26	1	3	12	1	94,12	14	0,23	14	0,26
Europe de l'est	13	0,20	1	5	7	0	100,00	9	0,15	9	0,16
Europe de l'ouest	6	0,09	1	2	3	0	100,00	6	0,10	6	0,11
Europe du nord	3	0,05	0	2	1	0	100,00	3	0,05	3	0,05
Total Union europ. *	511	7,89	24	157	262	68	86,69	404	6,76	378	6,91
Amérique	6	0,09	0	2	2	2	66,67	5	0,08	4	0,07
Asie	4	0,06	0	2	2	0	100,00	3	0,05	2	0,04
Afrique	4	0,06	0	2	0	2	50,00	1	0,02	1	0,02
Europe - non UE	3	0,05	0	0	3	0	100,00	3	0,05	2	0,04
Inconnu	2	0,03	0	0	0	2	0,00	2	0,03	2	0,04
Total général	***6.476***	***99,97***	***351***	***4.490***	***1.498***	***137***	***97,88***	***5.972***	***99,97***	***5.469***	***99,96***

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 6a, 6b et 6c

Les tableaux 6a, 6b et 6c présentent la répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) selon le pays ou regroupement de pays en lien avec la nationalité et selon le domicile (au 31/12/2021), pour la Belgique (a), pour la Communauté flamande (b) et pour la Communauté française (c).

Explication

Colonne 1 : Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :
- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République tchèque et Slovaquie ;
- Europe du Sud : Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal ;
- Europe de l'Ouest : Autriche, Irlande, Liechtenstein, Suisse ;
- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède ;
** Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.*

Colonnes 2 et 3 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de psychologues cliniciens en droit d'exercer.
Colonnes 4 à 7 : Domicile : Nombre de psychologues cliniciens autorisés à exercer la profession de psychologue clinicien par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-BE = domicile hors Belgique).
Colonne 8 : % Dom. Belg. : Pourcentage de psychologues cliniciens (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2).
Colonnes 9 et 10 : PA N et %N : Nombre et pourcentage de psychologues cliniciens professionnellement actifs.
Colonnes 11 et 12 : PR N et %N : Nombre et pourcentage de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

SECTION II. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DES PSYCHOLOGUES CLINICIENS

Tableau 7. Répartition des psychologues cliniciens actifs (PA - PR) selon le statut professionnel, 31/12/2021

	PA			PR		Age			Sexe		Nationalité	
Statut professionnel	**N[1]**	**% N[1]**		**N[2]**	**% N[2]**	**<35**	**35<50**	**50+**	**H**	**F**	**BE**	**N-BE**
Salarié exclusif	5.430	39,02		4.730	37,29	2.443	1.750	537	501	4.229	4.534	196
Statut combiné	5.255	37,77		5.157	40,65	2.038	2.283	836	793	4.364	4.964	193
Indépendant exclusif	3.230	23,21		2.799	22,06	889	1.201	709	406	2.393	2.651	148
	13.915	***100,00***		***12.686***	***100,00***	***5.370***	***5.234***	***2.082***	***1.700***	***10.986***	***12.149***	***537***

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 7

Le tableau 7 présente la répartition des psychologues cliniciens actifs (PA - PR) par statut professionnel (salarié exclusif, indépendant exclusif ou statut combiné), selon l'âge, le sexe et la nationalité, au 31/12/2021.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné ou indépendant exclusif).
Colonnes 2 et 3 : PA N^1 et % N^1 : Nombre et pourcentage de psychologues cliniciens professionnellement actifs. Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque statut professionnel représente au sein des psychologues cliniciens actifs.
Colonnes 5 et 6 : PR N^2 et % N^2 : Nombre et pourcentage de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession. Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque statut professionnel représente au sein des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé.
Colonnes 6 à 8 : Age : Nombre de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR N^2) par catégorie d'âge (<35; 35<50; 50+).
Colonnes 9 et 10 : Sexe : Nombre de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR N^2) selon le sexe (H = homme ; F = femme).
Colonnes 11 et 12 : Nationalité : Nombre de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR N^2) selon la nationalité (BE = Belge ; N-BE = Non belge).

Tableau 8. Caractéristiques des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2021

	PR	Statut professionnel			Nationalité		Sexe	Projet première ligne
Région d'activité ou communauté	**N**	**% Sal.**	**% Comb.**	**% Ind.**	**% Belge**	**% Diplôme belge**	**% Femme**	**N**
Lieu d'activité								
Région flamande	6.858	40,5	36,4	23,1	98,0	99,3	87,6	564
Région wallonne	3.666	32,3	43,9	23,9	96,1	99,8	86,1	597
Région Bruxelles-Capitale	2.150	35,8	48,8	15,3	88,1	99,4	84,3	170
Etranger & inconnu	12	.	.	100,0	66,7	83,3	75,0	0
Communauté								
Communauté flamande	7.215	40,8	37,6	21,6	97,9	99,3	87,2	569
Communauté française	5.471	32,7	44,7	22,6	92,9	99,6	85,8	762
Total								
Belgique	12.686	37,3	40,7	22,1	95,8	99,5	86,6	1.331

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 8

Ce tableau décrit les psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2021). Outre le nombre d'actifs, la répartition selon le statut professionnel, la nationalité et le sexe est présentée, ainsi que le nombre d'actifs dans le projet pilote des soins psychologiques de première ligne.

La région d'activité pour les psychologues cliniciens sous statut salarié ou sous statut combiné est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le psychologue clinicien preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les psychologues cliniciens sous statut exclusif d'indépendant est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé.
Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage de psychologues cliniciens exclusivement salariés actifs dans les soins de santé.
Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant.
Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage de psychologues cliniciens exclusivement indépendants actifs dans les soins de santé.
Colonne 6 : % Belge : Pourcentage de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé ayant la nationalité belge.
Colonne 7 : % Diplôme belge : Pourcentage de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé ayant un diplôme belge en psychologie clinique.
Colonne 8 : % Femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.
Colonne 9 : N Projet première ligne : Nombre de psychologues cliniciens actifs dans le projet pilote Soins psychologiques de première ligne. Le critère d'activité dans le projet Soins psychologiques de première ligne se base sur l'attribution d'un numéro INAMI ayant comme code de profession psychologue clinicien.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 9. Caractéristiques des psychologues cliniciens actifs dans le projet pilote des soins psychologiques de première ligne par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2021

	PR Projet première ligne	Statut professionnel			Nationalité		Sexe
Région d'activité ou communauté	**N**	**% Sal.**	**% Comb.**	**% Ind.**	**% Belge**	**% Diplôme belge**	**% Femme**
Lieu d'activité							
Région flamande	564	1,8	39,5	58,7	98,2	98,8	77,3
Région wallonne	597	1,2	52,1	46,7	96,1	99,7	78,1
Région Bruxelles-Capitale	170	2,9	65,9	31,2	93,5	100,0	73,5
Communauté							
Communauté flamande	569	1,6	42,9	55,5	97,9	98,8	76,6
Communauté française	762	1,7	52,8	45,5	95,8	99,7	77,6
Total							
Belgique	1.331	1,7	48,5	49,8	96,7	99,3	77,2

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 9

Ce tableau décrit la population des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) actifs dans le projet pilote des soins psychologiques de première ligne par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2021). Le critère d'activité dans le projet des soins psychologiques de première ligne se base sur l'attribution d'un numéro INAMI ayant comme code de profession psychologue clinicien. Outre le nombre d'actifs, la répartition selon le statut professionnel, la nationalité et le sexe est présentée.

La région d'activité pour les psychologues cliniciens sous statut salarié ou sous statut combiné est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le psychologue clinicien preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les psychologues cliniciens sous statut exclusif d'indépendant est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonne 2 : PR Projet première ligne N : Nombre de psychologues cliniciens actifs dans le projet des soins psychologiques de première ligne.
Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage de psychologues cliniciens exclusivement salariés actifs dans le projet des soins de première ligne.
Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage de psychologues cliniciens actifs dans le projet des soins de première ligne combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant.
Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage de psychologues cliniciens exclusivement indépendants actifs dans le projet des soins de première ligne.
Colonne 6 : % Belge : Pourcentage de psychologues cliniciens actifs dans le projet des soins de première ligne ayant la nationalité belge.
Colonne 7 : % Diplôme belge : Pourcentage de psychologues cliniciens actifs dans le projet des soins de première ligne ayant un diplôme belge en psychologie clinique.
Colonne 8 : % Femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans le projet des soins de première ligne.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 10a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2021

	Région flamande									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	162	129,0	0,80	71	63,8	0,90	46	41,4	0,90	
25<30	688	568,2	0,83	568	538,0	0,95	231	207,9	0,90	
30<35	581	456,3	0,79	530	483,1	0,91	272	244,8	0,90	
35<40	453	338,8	0,75	403	351,9	0,87	297	267,3	0,90	
40<45	362	273,0	0,75	365	329,4	0,90	226	203,4	0,90	
45<50	224	171,8	0,77	244	221,9	0,91	148	133,2	0,90	
50<55	146	119,4	0,82	157	141,2	0,90	109	98,1	0,90	
55<60	99	82,8	0,84	105	99,0	0,94	116	104,4	0,90	
60<65	61	49,5	0,81	54	49,1	0,91	58	52,2	0,90	
65+	1	1,0	1,00	2	2,9	1,45	79	71,1	0,90	05 10 15 20
	2.777	***2.189,7***	***0,79***	***2.499***	***2.280,4***	***0,91***	***1.582***	***1.423,8***	***0,90***	

	Région wallonne									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	71	53,1	0,75	19	17,4	0,91	17	15,3	0,90	
25<30	311	230,5	0,74	260	228,5	0,88	90	81,0	0,90	
30<35	218	152,9	0,70	264	233,8	0,89	126	113,4	0,90	
35<40	183	129,0	0,70	276	242,6	0,88	136	122,4	0,90	
40<45	144	105,3	0,73	266	239,2	0,90	157	141,3	0,90	
45<50	104	81,1	0,78	228	198,5	0,87	121	108,9	0,90	
50<55	65	52,9	0,81	132	110,9	0,84	59	53,1	0,90	
55<60	53	40,4	0,76	93	83,0	0,89	53	47,7	0,90	
60<65	33	24,5	0,74	69	61,2	0,89	43	38,7	0,90	
65+	1	0,3	0,30	1	1,0	1,00	73	65,7	0,90	05 10 15 20
	1.183	***870,1***	***0,74***	***1.608***	***1.416,1***	***0,88***	***875***	***787,5***	***0,90***	

	Région Bruxelles-Capitale									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	29	22,5	0,78	8	7,4	0,93	7	6,3	0,90	
25<30	233	174,8	0,75	133	119,0	0,89	50	45,0	0,90	
30<35	150	112,2	0,75	185	149,2	0,81	44	39,6	0,90	
35<40	142	100,3	0,71	182	142,5	0,78	52	46,8	0,90	
40<45	85	58,7	0,69	171	145,1	0,85	29	26,1	0,90	
45<50	53	41,4	0,78	148	123,7	0,84	31	27,9	0,90	
50<55	27	20,3	0,75	102	81,5	0,80	30	27,0	0,90	
55<60	22	18,0	0,82	80	66,9	0,84	28	25,2	0,90	
60<65	28	23,8	0,85	38	34,5	0,91	17	15,3	0,90	
65+	1	1,0	1,00	3	3,2	1,06	42	37,8	0,90	
	770	***573,1***	***0,74***	***1.050***	***873,1***	***0,83***	***330***	***297,0***	***0,90***	

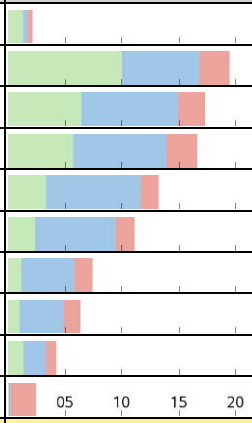

Tableau 10b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2021

	Communauté flamande									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	174	139,2	0,80	74	67,2	0,91	47	42,3	0,90	
25<30	732	605,6	0,83	607	571,3	0,94	230	207,0	0,90	
30<35	620	487,2	0,79	582	518,5	0,89	274	246,6	0,90	
35<40	489	366,3	0,75	444	373,5	0,84	299	269,1	0,90	
40<45	374	280,6	0,75	388	346,6	0,89	223	200,7	0,90	
45<50	235	181,3	0,77	266	237,9	0,89	144	129,6	0,90	
50<55	150	122,5	0,82	166	148,0	0,89	104	93,6	0,90	
55<60	101	84,8	0,84	123	109,8	0,89	108	97,2	0,90	
60<65	65	53,4	0,82	59	52,3	0,89	57	51,3	0,90	
65+	2	2,0	1,00	2	2,9	1,45	76	68,4	0,90	05 10 15 20
	2.942	***2.323,0***	***0,79***	***2.711***	***2.428,0***	***0,90***	***1.562***	***1.405,8***	***0,90***	

	Communauté française									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	88	65,4	0,74	24	21,4	0,89	23	20,7	0,90	
25<30	500	367,9	0,74	354	314,2	0,89	143	128,7	0,90	
30<35	329	234,2	0,71	397	347,5	0,88	172	154,8	0,90	
35<40	289	201,8	0,70	417	363,6	0,87	188	169,2	0,90	
40<45	217	156,3	0,72	414	367,2	0,89	191	171,9	0,90	
45<50	146	113,0	0,77	354	306,2	0,87	156	140,4	0,90	
50<55	88	70,0	0,80	225	185,6	0,82	95	85,5	0,90	
55<60	73	56,5	0,77	155	139,2	0,90	89	80,1	0,90	
60<65	57	44,4	0,78	102	92,5	0,91	62	55,8	0,90	
65+	1	0,3	0,30	4	4,2	1,05	118	106,2	0,90	05 10 15 20
	1.788	***1.309,8***	***0,73***	***2.446***	***2.141,6***	***0,88***	***1.237***	***1.113,3***	***0,90***	

Tableau 10c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2021

	Belgique									
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	262	204,6	0,78	98	88,6	0,90	70	63,0	0,90	
25<30	1.232	973,5	0,79	961	885,5	0,92	373	335,7	0,90	
30<35	949	721,5	0,76	979	866,0	0,88	446	401,4	0,90	
35<40	778	568,1	0,73	861	737,1	0,86	487	438,3	0,90	
40<45	591	436,9	0,74	802	713,8	0,89	414	372,6	0,90	
45<50	381	294,3	0,77	620	544,1	0,88	300	270,0	0,90	
50<55	238	192,6	0,81	391	333,7	0,85	199	179,1	0,90	
55<60	174	141,3	0,81	278	249,0	0,90	197	177,3	0,90	
60<65	122	97,8	0,80	161	144,8	0,90	119	107,1	0,90	
65+	3	2,3	0,77	6	7,1	1,18	194	174,6	0,90	05 10 15 20
	4.730	***3.632,8***	***0,77***	***5.157***	***4.569,6***	***0,89***	***2.799***	***2.519,1***	***0,90***	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 10a, 10b et 10c

Les tableaux 10a, 10b et 10c donnent une image de l'activité des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque région d'activité (a), chaque communauté (b) et pour la Belgique (c) (au 31/12/2021).

Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs, la couleur bleue la partie prestée par les psychologues cliniciens combinant un statut salarié et indépendant, et la couleur rose indique la partie prestée par les psychologues cliniciens avec un statut exclusif d'indépendant. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

*L'ETP des personnes **salariées** dans le secteur des soins de santé correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur des soins de santé en lien avec leur profession. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.*

*L'ETP des psychologues cliniciens **indépendants** n'est pas disponible et n'a pas pu être déterminé avec les données couplées disponibles. C'est pourquoi un ETP réaliste de 0,90 est attribué à chaque personne ayant un statut indépendant exclusif. Cet ETP est basé sur l'ETP moyen observé chez les psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé exclusivement salariés en Belgique (0,77) avec l'hypothèse que les indépendants ont un taux d'activité plus élevé que les salariés. Il est possible que les psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé combinent leur activité salariale avec une activité comme indépendant. Lorsqu'une personne combine une activité indépendante dans les soins de santé avec une activité salariée dans les soins de santé ou non, l'ETP indépendante est déterminée de telle sorte que la somme de l'ETP salarié et indépendant est égal à 0,9. A noter qu'il existe également des emplois salariés qui ne sont pas liés au métier de psychologue clinicien. Cela explique les niveaux d'ETP inférieurs à 0,9 pour les personnes ayant un statut professionnel mixte.*

La région d'activité pour les psychologues cliniciens sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le psychologue clinicien preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les psychologues cliniciens sous statut exclusif d'indépendant est la région du domicile. La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication
Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).
Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque statut professionnel.
Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.

Tableau 11. Volume ETP et ETP moyen des psychologues cliniciens actifs (PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2021

		PR		
Communauté	**Sexe**	**N**	**ETP Tot.**	**ETP Moy.**
Communauté flamande	Homme	925	821	0,89
	Femme	6.290	5.336	0,85
Communauté française	Homme	775	676	0,87
	Femme	4.696	3.889	0,83
Total	Homme	1.700	1.497	0,88
	Femme	10.986	9.225	0,84

Tableau 12. Volume ETP et ETP moyen des psychologues cliniciens actifs (PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2021

		PR		
Communauté	**Nationalité + origine du diplôme**	**N**	**ETP Tot.**	**ETP Moy.**
Communauté flamande	nat BE + dip BE	7.040	6.008	0,85
	nat BE + dip N-BE	27	24	0,89
	nat N-BE + dip BE	127	107	0,84
	nat N-BE + dip N-BE	21	18	0,86
Communauté française	nat BE + dip BE	5.071	4.231	0,83
	nat BE + dip N-BE	11	10	0,95
	nat N-BE + dip BE	379	315	0,83
	nat N-BE + dip N-BE	10	8	0,76
Total	nat BE + dip BE	12.111	10.239	0,85
	nat BE + dip N-BE	38	35	0,91
	nat N-BE + dip BE	506	422	0,83
	nat N-BE + dip N-BE	31	26	0,83

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 11 et 12

Les tableaux 11 et 12 présentent la répartition des psychologues cliniciens (PR) selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté. Outre le nombre d'actifs, les ETP (en volume total ou moyen) sont également repris.
Le tableau 11 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 12 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.
Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine de diplôme: Combinaison de la nationalité (nat Bel = belge, nat N-Bel = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip Bel = diplôme belge, dip N-Bel = diplôme non belge).
Colonne 3 : PR N : Nombre des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé en lien avec leur profession.
Colonne 4 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés par les psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé.
Colonne 5 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés par les psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR ETP Tot. / PR N).

Tableau 13. Répartition des psychologues cliniciens actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021

		ONSS							
		Secteur de la santé (secteur d'activité en lien avec la profession = PR)		Secteurs hors santé				Total	
		Total (PR)		Public		Autre			
	Age	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy
Région d'activité									
Région flamande	<30	1.429	0,76	143	0,83	101	0,58	1.624	0,77
	30<40	1.845	0,72	199	0,66	109	0,68	2.103	0,73
	40<50	1.105	0,72	143	0,63	57	0,71	1.268	0,73
	50+	580	0,78	79	0,62	40	0,71	674	0,79
	Tot	4.959	0,74	564	0,69	307	0,66	5.669	0,75
Région wallonne	<30	632	0,69	74	0,76	52	0,68	740	0,71
	30<40	881	0,65	86	0,66	63	0,63	991	0,67
	40<50	684	0,68	70	0,71	42	0,64	774	0,70
	50+	419	0,73	47	0,62	26	0,61	472	0,74
	Tot	2.616	0,68	277	0,69	183	0,64	2.977	0,70
Région Bruxelles-Capitale	<30	382	0,73	55	0,69	50	0,80	468	0,76
	30<40	580	0,66	127	0,66	68	0,76	735	0,70
	40<50	399	0,65	92	0,61	47	0,73	502	0,70
	50+	253	0,72	69	0,62	33	0,69	334	0,74
	Tot	1.614	0,68	343	0,64	198	0,75	2.039	0,72
Communauté									
Communauté flamande	<30	1.519	0,76	172	0,82	114	0,64	1.754	0,78
	30<40	1.970	0,72	250	0,68	141	0,70	2.304	0,73
	40<50	1.155	0,72	170	0,66	70	0,74	1.354	0,73
	50+	609	0,78	105	0,67	45	0,73	733	0,79
	Tot	5.253	0,74	697	0,71	370	0,69	6.145	0,75
Communauté française	<30	924	0,69	100	0,72	89	0,69	1.078	0,72
	30<40	1.336	0,65	162	0,63	99	0,67	1.525	0,68
	40<50	1.033	0,67	135	0,63	76	0,66	1.190	0,69
	50+	643	0,72	90	0,56	54	0,64	747	0,73
	Tot	3.936	0,67	487	0,63	318	0,67	4.540	0,70
Total									

		ONSS							
		Secteur de la santé (secteur d'activité en lien avec la profession = PR)		Secteurs hors santé				Total	
		Total (PR)		Public		Autre			
	Age	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy
Belgique	<30	2.443	0,73	272	0,78	203	0,66	2.832	0,76
	30<40	3.306	0,69	412	0,66	240	0,69	3.829	0,71
	40<50	2.188	0,69	305	0,64	146	0,70	2.544	0,71
	50+	1.252	0,75	195	0,62	99	0,68	1.480	0,76
	Tot	9.189	0,71	1.184	0,68	688	0,68	10.685	0,73

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 13

Ce tableau présente le nombre total de psychologues cliniciens actifs (PA - PR) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région de l'activité, la communauté ou pour la Belgique, et selon la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Attention ! Certains psychologues cliniciens sont actifs dans plusieurs secteurs ou sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs ou sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois.
Par exemple, une personne qui combine une activité dans un hôpital avec une activité dans le secteur public sera comptée une fois dans la colonne 'Total (PR)' et une fois dans la colonne 'Public'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total'. Par conséquence, la somme du secteur de la santé 'Total (PR)' et des différents autres secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les psychologues cliniciens salariés ou sous statut combiné est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le psychologue clinicien preste le plus de temps de travail.

L'ETP des personnes salariées pour chaque secteur d'activité correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur considéré. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Regardons la composition des différents secteurs ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur.
Pour chaque secteur délimité, on reprend les principales composantes :
Santé : Hôpitaux, pratiques médicales, aide à la personne, enseignement, autre santé.
Public : Enseignement supérieur et institutions publiques sans lien explicit avec des activités psychologiques (administrations publiques hors CPAS, fédérale ou provinciale et sécurité sociale obligatoire).
Autre : Catégories restantes (par exemple activités industrielles variées, recherche-développement scientifique, ...).

N : Nombre des psychologues cliniciens actifs ayant une activité professionnelle dans un secteur ou un sous-secteur.
ETP Moy. : ETP moyen presté dans le cadre de l'ONSS par secteur ou sous-secteur

Tableau 14. Répartition des psychologues cliniciens salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2021

		ONSS											
		Secteurs de la santé											
		Hôpital		Pratique médicale		Aide à la personne		Enseignement		Autre santé		Total (PR)	
	Age	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy
Région d'activité													
Région flamande	<30	576	0,74	293	0,70	370	0,77	216	0,69	28	0,53	1.429	0,76
	30<40	743	0,72	345	0,67	512	0,71	260	0,70	16	0,72	1.845	0,72
	40<50	426	0,72	225	0,67	280	0,71	175	0,74	10	0,64	1.105	0,72
	50+	235	0,80	131	0,72	144	0,74	76	0,83	3	0,69	580	0,78
	Tot	1.980	0,74	994	0,68	1.306	0,73	727	0,72	57	0,61	4.959	0,74
Région wallonne	<30	203	0,65	83	0,66	265	0,66	130	0,53	9	0,23	632	0,69
	30<40	326	0,65	110	0,58	341	0,64	129	0,53	13	0,62	881	0,65
	40<50	254	0,68	129	0,62	225	0,66	94	0,60	10	0,79	684	0,68
	50+	158	0,71	61	0,69	173	0,71	41	0,55	7	0,78	419	0,73
	Tot	941	0,67	383	0,63	1.004	0,66	394	0,55	39	0,60	2.616	0,68
Région Bruxelles-Capitale	<30	123	0,69	42	0,64	153	0,70	75	0,71	11	0,70	382	0,73
	30<40	215	0,65	78	0,58	214	0,64	86	0,57	13	0,79	580	0,66
	40<50	128	0,64	77	0,54	164	0,65	37	0,64	7	0,87	399	0,65
	50+	92	0,70	67	0,61	91	0,68	17	0,61	4	0,63	253	0,72
	Tot	558	0,66	264	0,59	622	0,67	215	0,64	35	0,76	1.614	0,68
Communauté													
Communauté flamande	<30	602	0,74	307	0,70	393	0,77	243	0,70	30	0,61	1.519	0,76
	30<40	775	0,72	361	0,67	554	0,71	291	0,70	22	0,73	1.970	0,72
	40<50	442	0,72	237	0,67	288	0,70	189	0,74	12	0,67	1.155	0,72
	50+	247	0,81	138	0,72	149	0,74	78	0,82	5	0,71	609	0,78
	Tot	2.066	0,74	1.043	0,68	1.384	0,73	801	0,72	69	0,67	5.253	0,74
Communauté française	<30	300	0,65	111	0,64	395	0,67	178	0,57	18	0,35	924	0,69
	30<40	509	0,64	172	0,57	513	0,63	184	0,53	20	0,70	1.336	0,65
	40<50	366	0,66	194	0,59	381	0,66	117	0,60	15	0,82	1.033	0,67
	50+	238	0,70	121	0,65	259	0,70	56	0,57	9	0,72	643	0,72
	Tot	1.413	0,66	598	0,61	1.548	0,66	535	0,56	62	0,63	3.936	0,67
Total													
Belgique	<30	902	0,71	418	0,68	788	0,72	421	0,65	48	0,51	2.443	0,73
	30<40	1.284	0,69	533	0,64	1.067	0,67	475	0,63	42	0,71	3.306	0,69
	40<50	808	0,70	431	0,63	669	0,68	306	0,68	27	0,76	2.188	0,69
	50+	485	0,75	259	0,69	408	0,71	134	0,72	14	0,72	1.252	0,75
	Tot	3.479	0,71	1.641	0,66	2.932	0,69	1.336	0,66	131	0,65	9.189	0,71

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 14

Ce tableau présente le nombre total de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région de l'activité, la communauté ou pour la Belgique, et selon la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS.

Attention ! Certains de psychologues cliniciens sont actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois.
Par exemple, une personne qui combine une activité dans un hôpital avec une activité dans le secteur de l'enseignement sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois dans la colonne 'Enseignement'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total (PR)'. Par conséquence, la somme des différents sous-secteurs de la santé peut être supérieure au N du 'Total (PR)'.

La région d'activité pour les psychologues cliniciens salariés ou sous statut combiné est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le psychologue clinicien preste le plus de temps de travail.

L'ETP des personnes salariées pour chaque secteur d'activité correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur considéré. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Explication

ONSS : Information sur le nombre total des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :
Hôpital : Hôpitaux généraux, psychiatriques, spécialisés, gériatriques et autres services hospitaliers
Pratique médicale (hors hôpital): Pratiques des médecins spécialistes, médecins généralistes et dentistes, autres activités pour la santé humaine (activités relatives à la santé mentale, activités de revalidation ambulatoire,...)..
Aide à la personne : Aide à la personne pour des groupes socialement vulnérables, comme par exemple les soins spéciaux pour la jeunesse, l'aide aux problèmes de toxicomanie, les établissements pénitentiaires, l'assistance aux personnes handicapées, les CPAS, ...
Enseignement: Enseignement maternel, primaire, secondaire et les activités de soutien à l'enseignement (PMS ou autres).
Autre santé: Agences et services de placement.

N : Nombre des psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur ou secteur.
ETP Moy. : ETP moyen presté dans le cadre de l'ONSS par sous-secteur ou secteur

Tableau 15 Répartition du nombre de psychologues cliniciens actifs comme salariés dans les soins de santé (PR) par sexe et taux d'activité, selon la communauté et pour la Belgique, 31/12/2021

	Femmes						
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	208	4,5	233	6,9	441	5,5	
0,2<0,4	274	5,9	247	7,3	521	6,5	
0,4<0,6	932	20,1	1.071	31,8	2.003	25,0	
0,6<0,8	1.085	23,3	578	17,1	1.663	20,7	
0,8<1,0	778	16,7	377	11,2	1.155	14,4	
1,0+	1.371	29,5	865	25,7	2.236	27,9	10 20 30 40
	4.648	***100,0***	***3.371***	***100,0***	***8.019***	***100,0***	

	Hommes						
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	11	1,8	19	3,4	30	2,6	
0,2<0,4	23	3,8	24	4,2	47	4,0	
0,4<0,6	94	15,5	150	26,5	244	20,9	
0,6<0,8	100	16,5	95	16,8	195	16,7	
0,8<1,0	93	15,4	75	13,3	168	14,4	
1,0+	284	46,9	202	35,8	486	41,5	10 20 30 40
	605	***100,0***	***565***	***100,0***	***1.170***	***100,0***	

	Total						
	Communauté flamande		Communauté française		Belgique		
ETP Sal.	N	% N	N	% N	N	% N	% du N total en Belgique
0,0<0,2	219	4,2	252	6,4	471	5,1	
0,2<0,4	297	5,7	271	6,9	568	6,2	
0,4<0,6	1.026	19,5	1.221	31,0	2.247	24,5	
0,6<0,8	1.185	22,6	673	17,1	1.858	20,2	
0,8<1,0	871	16,6	452	11,5	1.323	14,4	
1,0+	1.655	31,5	1.067	27,1	2.722	29,6	10 20 30 40
	5.253	***100,0***	***3.936***	***100,0***	***9.189***	***100,0***	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 15

Le tableau 15 montre la répartition des psychologues cliniciens actifs sous statut salarié dans les soins de santé en lien avec leur profession (PR = Practising) selon le sexe et le taux d'activité, pour chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2021).

Le graphique en bâtonnet vert indique le pourcentage de psychologues cliniciens actifs en Belgique par classe du taux d'activité par rapport au nombre total de psychologues cliniciens en Belgique, selon le sexe (femmes et hommes) et pour l'ensemble de la population. Dans les tableaux, la couleur verte des graphiques correspond aux chiffres indiqués en vert.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

L'ETP des personnes salariées correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur de la santé. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Explication

Colonne 1 : ETP Sal. : Taux d'activité en tant que salarié regroupé par classe.
Colonnes 2, 4 et 6 : N : Nombre de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.
Colonnes 3, 5 et 7 : % N : Pourcentage de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé sous statut professionnel salarié exclusif ou combiné pour chaque communauté et pour la Belgique.

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque classe d'ETP représente au sein des psychologues cliniciens salariés, actifs dans les soins de santé.

SECTION III. DISTRIBUTION TERRITORIALE ET DENSITES

Tableau 16. Répartition des psychologues cliniciens actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2021

	PA			PR					Age			Sexe
Lieu d'activité ou communauté	**N[1]**	**Dens. N[1]**		**N[2]**	**Dens. N[2]**	**ETP Tot.**	**Dens. ETP**	**ETP Moy.**	**% N[2] <35**	**% N[2] 35<50**	**% N[2] 50+**	**% N[2] Fem.**
Province d'activité												
Bruxelles	2.437	19,93		2.150	17,58	1.743	14,26	0,81	39,02	41,53	19,44	84,33
Flandre occidentale	1.121	9,27		1.056	8,73	913	7,55	0,86	48,30	38,07	13,64	86,36
Flandre orientale	2.007	13,00		1.835	11,89	1.598	10,35	0,87	42,83	41,96	15,20	86,54
Brabant flamand	1.450	12,36		1.283	10,93	1.097	9,34	0,85	42,87	39,05	18,08	87,45
Anvers	2.069	10,97		1.891	10,02	1.600	8,48	0,85	48,55	38,50	12,96	88,68
Limbourg	841	9,49		793	8,95	686	7,75	0,87	48,55	40,48	10,97	89,41
Hainaut	1.174	8,69		1.100	8,14	937	6,93	0,85	39,18	42,73	18,09	86,73
Brabant wallon	655	15,98		580	14,15	486	11,87	0,84	35,52	42,24	22,24	87,76
Namur	581	11,63		548	10,97	462	9,25	0,84	40,15	40,15	19,71	82,48
Liège	1.331	11,98		1.213	10,92	993	8,94	0,82	35,12	47,57	17,31	85,33
Luxembourg	233	8,00		225	7,73	195	6,71	0,87	41,33	45,78	12,89	91,56
Etranger & Inconnu	16	-		12	-	11	-	0,90	50,00	33,33	16,67	75,00
Région d'activité												
Région flamande	7.488	11,18		6.858	10,24	5.894	8,80	0,86	45,92	39,69	14,39	87,61
Région wallonne	3.974	10,85		3.666	10,01	3.074	8,39	0,84	37,53	44,05	18,41	86,09
Rég. Bruxelles-Cap.	2.437	19,93		2.150	17,58	1.743	14,26	0,81	39,02	41,53	19,44	84,33
Étranger & Inconnu	16	-		12	-	11	-	0,90	50,00	33,33	16,67	75,00
Communauté												
Communauté flamande	7.941	11,44		7.215	10,39	6.157	8,87	0,85	46,29	39,67	14,04	87,18
Communauté française	5.974	12,87		5.471	11,79	4.565	9,84	0,83	37,10	43,36	19,54	85,83
Total												
Belgique	13.915	12,01		12.686	10,95	10.722	9,26	0,85	42,33	41,26	16,41	86,60

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 16

Le tableau 16 présente la distribution géographique des psychologues cliniciens sur le territoire belge, par lieu d'activité (province et région) et par communauté.

Les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETPs (en volume total et moyen), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et par communauté.

Le lieu d'activité (région ou province) pour les psychologues cliniciens salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2021 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le psychologue clinicien preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les psychologues cliniciens sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française. Dans ce tableau, la population de référence est la population entière belge.

Explication

Colonne 2 : PA N^1 : Nombre de psychologues cliniciens professionnellement actifs.
Colonne 3 : PA Dens. N^1 : Densité : (PA N^1 / population 01/01/2022) x 10.000.
Colonne 4 : PR N^2 : Nombre de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé.
Colonne 5 : PR Dens. N^2 : Densité : (PR N^2 / population 01/01/2022) x 10.000.
Colonne 6 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés par les psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé.
Colonne 7 : PR Dens ETP. : Densité : (PR ETP Tot. / population 01/01/2022) x 10.000.
Colonne 8 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR ETP Tot. / PR N^2).
Colonnes 9, 10 & 11 : Age : Pourcentage de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR N^2) selon la catégorie d'âge.
Colonne 12 : Sexe : % N^2 Fem. : Pourcentage de femmes parmi les psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR N^2).

SECTION IV. COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Tableau 17. Répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon le statut professionnel, 31/12/2021

	LTP	PA		PR		Age			Sexe		Nationalité		Projet première ligne
Statut professionnel	**N**	**N**	**ETP Tot.**	**N**	**ETP Tot.**	**<35**	**35<50**	**50+**	**H**	**F**	**BE**	**N-BE**	**N**
Salarié exclusif	29	29	21	28	19	9	14	5	3	25	28	0	0
Statut combiné	11	11	8	11	9	7	4	0	0	11	11	0	1
Indépendant exclusif	8	8	0	8	7	2	4	2	1	7	4	4	1
Inactif	11	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	59	***48***	***29***	***47***	***35***	***18***	***22***	***7***	***4***	***43***	***43***	***4***	***2***

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 17

Le tableau 17 affiche la répartition des psychologues cliniciens (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone en fonction de leur statut professionnel (salarié exclusif, indépendant exclusif, statut combiné ou inactif) au 31/12/2021.

L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il ne nous est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif).
Colonne 2 : LTP N : Nombre de psychologues cliniciens en droit d'exercer (LTP).
Colonnes 3 et 4 : PA N et ETP Tot. : Nombre de psychologues cliniciens professionnellement actifs (PA) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés.
Colonnes 5 et 6 : PR N et ETP Tot. : Nombre de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés.
Colonnes 7 à 9 : Age : Nombre de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge.
Colonnes 10 et 11 : Sexe : Nombre de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) selon le sexe (H = homme ; F = femme).
Colonnes 12 et 13 : Nationalité : Nombre de psychologues cliniciens actifs dans les soins de santé (PR) selon la nationalité (BE = belge ; N-BE = non belge).
Colonne 14 : Projet première ligne N : Nombre de psychologues cliniciens actifs dans le projet pilote Soins psychologiques de première ligne. Le critère d'activité dans le projet Soins psychologiques de première ligne se base sur l'attribution d'un numéro INAMI ayant comme code de profession psychologue clinicien.